



RadioMorphoses

n° 3 / 2018

Sofien AMMAR

L'émergence des radios associatives dans une Tunisie en transition démocratique

Avertissement

Les contenus de ce site et de ce document relèvent de la législation française sur la propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de l'éditeur. Les oeuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document. Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

Tous droits réservés ©

Sofien AMMAR,

L'émergence des radios associatives dans une Tunisie en transition démocratique

Résumé

Depuis les cinq dernières années, le réseau des radios associatives s'est développé en Tunisie avec 10 radios ayant obtenu une licence FM. Pourtant, peu de recherches portent sur ce « tiers secteur ». Notre contribution propose de dresser une analyse sur l'émergence des radios associatives en Tunisie post-révolution. À partir d'une approche systémique, nous nous intéresserons à l'étude de l'interaction entre les différentes variables d'un contexte national en pleine mutation et ces nouveaux acteurs médiatiques.

Mots clés : Radios associatives, transition démocratique, réforme des médias, approche systémique.

Abstract

Over the last five years, the network of associative radios has been expanded in Tunisia with 10 stations having obtained an FM license. However, little research on this «third sector» exists. Our contribution proposes to make an analysis of the emergence of associative radios in post-revolutionary Tunisia. Using a systematic approach, we will study the interaction of different in a changing national context populated by these new media actors.

Keywords: Associative radios, democratic transition, media reform, systemic approach.

Resumen

En los últimos cinco años, la red de las radios asociativas se ha desarrollado en Túnez con un total de 10 radios que han obtenido una licencia FM. No obstante, pocas investigaciones se interesan por este "tercer sector". Nuestra contribución propone establecer un análisis sobre las emergentes radios asociativas en Túnez después de la revolución. A partir de un enfoque sistémico, nos interesaremos por el estudio de la interacción entre las diferentes variables de un contexto nacional en pleno cambio y estos nuevos actores mediáticos.

Palabras claves: Radios asociativas, transición democrática, reformas de los medios de comunicación, enfoque sistémico.

Le passage d'un régime autocratique à un état de droit entraîne souvent la restructuration et le réagencement du paysage médiatique dans son ensemble, à savoir les réformes juridiques, les pratiques des journalistes, la structuration des entreprises de presse voire même l'émergence et la reconnaissance des nouveaux secteurs, tels que les médias associatifs.

Avec un réseau qui rassemble 10 radios associatives ayant obtenu une licence FM[1] la Tunisie a non seulement reconnu officiellement, avec des lois et règlements, le tiers secteur de l'audiovisuel à côté du secteur public et du secteur commercial, mais a aussi consacré une Autorité Indépendante de Régulation Audiovisuelle reconnue par la Constitution.

Notre recherche consiste à comprendre si la transition démocratique favorisera l'émergence et le développement des radios associatives en Tunisie post révolutionnaire. Et dans quelle mesure ce « tiers secteur » est la résultante d'un contexte national en période de transition démocratique ?

Pour parvenir à comprendre l'émergence des radios associatives en Tunisie, nous inscrivons notre recherche dans un contexte spatio-temporel tenant compte des mutations politiques, juridiques, techniques et professionnelles. Cette démarche analytique est nécessaire dans la mesure où nous postulons que ce tiers-secteur serait une composante en interdépendance avec l'ensemble des mouvements qui touchent la Tunisie post révolutionnaire. Ainsi, les radios associatives doivent-elles être analysées en tant que sous-système qui œuvre au sein du système médiatique tunisien et en corrélation avec des institutions et d'autres systèmes (juridique, politique, etc.) qui sont à leur tour en pleine reconfiguration.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que l'interrogation de la relation entre le sous-système et son environnement est une préoccupation ancienne, mais qui est souvent actualisée. Pour mener à bien cette réflexion, nous aurons recours à une notion clé : celle des « causalités multifactorielles », inspirée des recherches présentées par Schudson (1978) sur l'histoire sociale de l'information et des médias, lors de son étude de l'évolution de la presse américaine de 1830 à 1960. Nous espérons montrer que cette notion présente un certain intérêt pour plusieurs démarches à vocation analytique. À titre d'exemple, Saint-Jean Armande a eu recours au modèle de Schudson, afin de procéder à une analyse de l'histoire sociale du journalisme québécois de 1960 à 2001. Il importe de mentionner que, contrairement à Michael Schudson, dont les travaux étaient concentrés sur l'analyse de la notion d'objectivité dans le journalisme américain depuis le XIXe siècle, il prolonge son travail sur l'étude « des autres fondements philosophiques (la liberté, la vérité, la responsabilité), les dimensions juridiques (la liberté de presse, la responsabilité sociale, le droit à l'information), les règles d'éthique ou de déontologie (l'objectivité, la véracité, l'impartialité, l'équité, l'intégrité, le respect des droits fondamentaux, l'indépendance), ainsi que les autres dimensions de la pratique journalistique intervenant dans la démarche fondamentale de la recherche et la présentation des faits ou de la vérité (sensationnalisme, respect des droits fondamentaux, concentration, concurrence, etc.) » (2002, p. 14).

Rappelons à ce propos que l'un des premiers théoriciens de la « systémique », à savoir Ludwig Von Bertalanffy (1973), souligne que « toutes données de la vie sociale sont à considérer, dans leur ensemble, comme relevant d'un système social global : l'étude de la communication de masse ne peut faire abstraction de cette évidence ». Autrement dit, l'analyse de l'émergence du tiers secteur en Tunisie s'insère dans le mouvement et l'évolution de son écosystème.

Pourquoi le concept de radio associative ?

Il convient au préalable de procéder à un travail conceptuel autour du terme « radio associative ». Cette étape s'avère importante, vu la multiplicité des concepts utilisés et l'existence d'un ensemble de qualificatifs associés au terme « radio », tels que : libre, communautaire, indépendant, citoyen, local, rural, alternatif, proximité, etc.. L'histoire de ce type de média varie d'un continent à un autre et même d'un pays à un autre. L'utilisation de chaque qualificatif correspond à un ancrage socioculturel bien déterminé et à un contexte spatio-temporel précis.

En Tunisie, l'appellation récurrente et officielle[2] est celle de « radio associative » qui fait appel au « tiers-secteur ». Selon le deuxième article du cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de radio associative sur le territoire tunisien, « une radio associative est une radio spécialisée, locale, à but non lucratif et au service de l'intérêt général. Ses programmes ont pour objectif de diffuser les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, de la concorde et de la tolérance et de réaliser le développement durable. Ses programmes ont aussi pour but de promouvoir la culture nationale dans sa diversité et son ouverture sur les autres cultures. Ils visent également à développer l'information de proximité ».

À l'échelle mondiale, la définition proposée par l'UNESCO de la radiodiffusion associative est la suivante : « un moyen de communication sans but lucratif, qui appartient à une communauté particulière qui la gère. Son but est de servir les intérêts de cette communauté, favoriser l'accès et la participation aux activités de la communauté et refléter les besoins et les intérêts particuliers du public auquel elle est destinée » (Nègre, 2015 : 21). En effet, la production médiatique des radios associatives ne correspond pas à celle du système médiatique dominant, à savoir les médias du service public et les médias à vocation commerciale, dans la mesure où ces derniers défendent une logique de marchandisation de l'information au détriment de la communication sociale. Ainsi, ce tiers-secteur offre une alternative informationnelle et communicationnelle par rapport aux médias *mainstream*[3], en assurant la diversité de son contenu et la représentation de divers groupes sociaux. C'est dans cette perspective que le statut associatif apparaît comme le principal garant pour une indépendance financière et éditoriale.

Contrairement aux raisons marchandes ou idéologiques qui caractérisent le fonctionnement des médias de masse, les médias associatifs s'adressent à un public-citoyen tout en tenant compte de ses préoccupations. Mohamed Elhajji (2013) considère que « la multiplicité et la diversité de ce genre de médias contribuent au renforcement de la sphère publique et conduisent à mieux lubrifier « les rouages de la machine démocratique ».

Nous postulons que l'émergence des radios associatives en tant que sous-système est la résultante de la reconfiguration du système médiatique tunisien post révolutionnaire. Cette position nous permet de considérer que ce sous-système est ancré dans un espace-temps bien précis et qu'il est construit par et autour d'un ensemble de structures dont il est nécessaire d'étudier l'émergence, l'institutionnalisation et la production.

Le processus de démocratisation en Tunisie post révolutionnaire

Dans cette période de transition, il convient au préalable de prendre en considération la reconfiguration du champ politique, notamment le processus de démocratisation que connaît la Tunisie depuis la révolution. En effet, les travaux consacrés aux transitions démocratiques

se concentrent sur une évolution historique cumulative qui permet de distinguer le passage entre deux périodes hétérogènes. Ainsi, nous utiliserons la formule de « l'État-émetteur à l'émetteur-État », évoquée par Tourya Guaaybess[4] (2005). Cette démarche nous permettra de distinguer deux principales périodes : avant et après la révolution tunisienne.

La première période commence dès les années de l'indépendance jusqu'au 14 janvier 2011, où la formule dominante est celle de « l'État-émetteur », durant laquelle la pratique journalistique a gardé un discours monolithique caractérisé par le conformisme et la révérence. Ainsi, cette période correspond au modèle de « l'appareil » pour reprendre la catégorisation de Pierre Bourdieu (1984 : 136). Selon lui, « Un champ devient un appareil lorsque tous les mouvements vont du haut vers le bas et que les effets de domination sont tels que cessent la lutte et la dialectique qui sont constitutives du champ ». À son tour, et en tant que spécialiste des médias arabes, Belkacem Mostefaoui (1992 : 8) aboutit au même constat sur les journalistes maghrébins et rappelle que « la situation d'appareil n'impose pas ses contraintes seulement au mode d'organisation des acteurs. Elle trace des balises aux entreprises et lamine les actes quotidiens des journalistes ».

Il importe de signaler que cette première période a connu le lancement, de rares expériences, d'un nouveau type des médias, à savoir les médias alternatifs ou les radios pirates. Radio 6 a débuté sa diffusion en ligne le 10 décembre 2007. Depuis 2008, Radio Kalima a aussi commencé à émettre sur Internet et sur le satellite Hotbird depuis 2009. Face au contrôle du pouvoir politique en place, le Syndicat Tunisien des Radios Libres (STRL)[5] a appelé à encourager la liberté d'expression et à faciliter l'accès à l'information aux médias alternatifs, notamment les web radios.

La deuxième période débute avec la chute du régime de Ben Ali. Elle correspond à la seconde formule où l'État n'est plus le seul émetteur. Son emprise sur le champ médiatique est devenue moins influente. Dans cette deuxième phase, dite transitionnelle, les médias ont un rôle majeur puisqu'ils devraient encourager un débat pluraliste, assurer le rôle de surveillance des acteurs politiques (« *Watchdog* [6] ») et participer à la création d'un espace public démocratique.

Un cadre juridico-institutionnel favorable à l'émergence d'un tiers-secteur

La volonté de libéraliser le paysage médiatique tunisien post révolutionnaire s'est renforcée par la dissolution des anciens dispositifs utilisés pendant longtemps pour contrôler et censurer la *praxis* journalistique. Rappelons en effet que, dès la chute de l'ancien régime, le ministère de l'Information a été aboli en Tunisie. De même, les activités de l'Agence Tunisienne de Communication Extérieure[7] (ATCE) qui attribuait les marchés publicitaires des organismes publics, ainsi que l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI) qui avait la mission de contrôler les sites internet, ont été gelées. Enfin, jugé trop répressif, le Code de la presse de 1975 a été annulé.

Face à ce vide juridique et institutionnel, de nouvelles structures publiques indépendantes sont apparues, comme l'Instance nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication (INRIC)[8]. Elle a désormais pour objectif d'élaborer des propositions sur la réforme du secteur de l'information et de la communication tout en s'inspirant des expériences étrangères et des standards internationaux en matière de liberté d'expression. Le nouveau contexte post révolutionnaire est donc caractérisé par la mise en place d'un cadre juridique favorable à la liberté d'expression, au pluralisme et qui reconnaît les médias associatifs.

Trois nouveaux textes de loi ont alors été adoptés avec la participation de l'INRIC:

- le décret-loi n°41-2011 du 26 mai 2011 relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics ;
- le décret-loi n°115-2011 du 2 novembre 2011 sur la liberté de presse, d'impression et d'édition ;
- le décret-loi n°116-2011 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et à la création d'une haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA).

Signalons également que la Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information, a été adoptée par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).

Suite à l'étude des 74 demandes pour la création des stations de radio privées, l'INRIC a recommandé, le 28 juin 2011, d'attribuer douze licences de diffusion pour les radios, parmi lesquelles trois à vocation associative, à savoir *Radio 6* (Grand Tunis), *Radio Sawt El Manajem* (Gafsa) et *Radio Chaambi fm* (Kasserine)[9].

Le 3 mai 2013, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) a été officiellement annoncée. Cette instance constitutionnelle est dotée de pouvoirs réglementaires et consultatifs. Elle œuvre à la promotion de la culture de régulation et de pluralisme, et à l'instauration d'un nouveau mode de gouvernance de l'audiovisuel. Selon l'article 16, l'HAICA doit « statuer sur les demandes d'octroi des licences relatives à la création et l'exploitation des stations de radios ou des chaînes de télévision associatives non lucratives au profit des associations tunisiennes créées conformément à la législation en vigueur, et ce par exception aux dispositions de l'article 2 du Code de Commerce ». De plus, la HAICA a publié le 5 mars 2014 le cahier de charges[10] fixant les conditions d'octroi d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de radio associative sur le territoire tunisien.

Un tiers-secteur principalement soutenu par les acteurs internationaux [11]

Au lendemain du 14 janvier 2011, les agences de développement internationales, les bailleurs de fonds et les experts en réforme des médias ont répondu rapidement à l'appel au développement et au soutien de la transition démocratique en Tunisie. Ces derniers visent à changer les pratiques des journalistes tunisiens dans l'optique de produire une information dite de qualité.

C'est dans ce cadre que, le 24 mars 2011, le groupe des partenaires techniques et financiers en appui au secteur médiatique tunisien[12] a été créé lors de la réunion des bailleurs de fonds sur l'appui à la société civile en période de transition démocratique en Tunisie qui s'est tenue à la Délégation de l'Union européenne à Tunis. Ce groupe a pour objectifs de partager l'information, de favoriser les synergies entre les partenaires d'appui et de renforcer le dialogue avec les acteurs nationaux.

La nouvelle expérience des radios associatives a connu un certain engouement de la part de certains acteurs internationaux[13] qui se sont focalisés sur l'appui et le soutien des radios associatives. En effet, nous distinguons deux types de programmes d'assistance aux acteurs médiatiques. Le premier est dédié au renforcement des *capacités* (« *capacity building* »). Le deuxième est dédié au développement des structures médiatiques, à travers le soutien technique et l'assistance logistique et managériale[14].

Cette volonté de la part des acteurs exogènes à reformer les médias tunisiens et à accompagner les journalistes dans le processus de professionnalisation se heurte souvent à deux logiques opposées : d'un côté une volonté de la part des « spécialistes en développement médiatique » de moderniser le champ journalistique tunisien en important des modèles de production de l'information ; de l'autre côté, de la part des acteurs tunisiens (journalistes, techniciens, administrateurs des entreprises médiatiques, etc.) des résistances à l'égard de « ce processus imposé de l'extérieur ». Comme l'indiquent Mohamed Elhaou et Aida Fitouri (2015), « ce décalage est de plus en plus ressenti et exprimé par les journalistes en activité et les futurs professionnels. Ces derniers se sentent bel et bien en marge de cet élan de réformes ». Katrine Vomer considère, de son côté, que ces modèles de production de l'information « se révèlent fréquemment peu applicables au regard des conditions réelles dans lesquelles les journalistes travaillent » (Volmer, 2013 : 197). Ainsi, ces nouvelles initiatives devraient-elles faire l'équilibre entre la production d'une information de proximité tout en tenant compte des logiques du champ journalistique local et de l'importation des modèles de production exogènes.

Les instances représentatives et la construction collective des radios associatives

La question de l'image collective et des revendications des acteurs permettront d'analyser le processus d'institutionnalisation des radios associatives en Tunisie. Comme le souligne Arnaud Mercier (1994, p. 220) « l'action collective visant à mobiliser des individus à travers une organisation représentative du groupe, s'accompagne indissociablement d'un travail de légitimation et de valorisation de l'identité du groupe, tant auprès des acteurs mobilisés que des partenaires avec lesquels ils sont en relation ». Ce processus débute avec la création du Syndicat Tunisien des Radios Libres (STRL) le 10 novembre 2005. Après la chute de régime de Ben Ali, le STRL a entamé un processus de négociation pour la quête de reconnaissance sociale et professionnelle des radios associatives. Bénéficiant de la reconnaissance de la plupart des acteurs nationaux et internationaux, les acteurs de l'institutionnalisation, notamment le STRL, ont eu recours particulièrement à deux stratégies : l'une de définition identitaire et l'autre de représentation. Pour Arnaud Mercier, « la lutte pour l'institutionnalisation d'un groupe est le fruit non seulement d'une lutte entre les acteurs concernés et ceux qui peuvent lui fournir les clés d'accès à l'institutionnalisation, mais aussi d'une lutte entre les différentes organisations représentatives du groupe qui aspirent à diriger le mouvement d'institutionnalisation » (*Ibid* : 221).

Dès le début de l'année 2015, le STRL a connu une situation compliquée à cause de la relation conflictuelle en interne et avec certains représentants des radios associatives. Cette crise a abouti à une remise en question de la politique de représentativité, du modèle de gouvernance, de la dimension organisationnelle, débouchant ainsi sur la dissolution, au mois de juillet 2015, du Syndicat Tunisien des Radios Libres. Suite à cet événement, de nouvelles instances représentatives professionnelles ont été créées avec de nouvelles logiques et de nouveaux projets. C'est ainsi qu'une dynamique de changement est apparue, notamment avec l'émergence des deux nouvelles expériences. La première, sous le nom du Syndicat Tunisien des Radios Associatives (STRA) a vu le jour, en août 2015, à l'initiative de l'ancien Secrétaire Général du Syndicat Tunisien des Radios Libres. La deuxième expérience est baptisée Union Tunisienne des Médias Associatifs (UTMA). Elle a été annoncée au cours du séminaire international *Les médias associatifs locaux : les cultures, l'identité et les missions*, organisé à Tunis les 28 et 29 septembre 2015 par l'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires, AMARC, en partenariat avec CM Solutions. C'est ainsi que Boltanski (1982 : 259) souligne l'existence d'une « véritable lutte à laquelle se livrent les instances en concurrence pour

l'appropriation et la mobilisation des différents groupes et des différentes classes qui représentent un capital réel ou potentiel de force sociale et pour le partage de l'espace social ».

Conclusion

Penser l'émergence des radios associatives en Tunisie en optant pour l'étude de l'impact de la transition démocratique est une équation stimulante parce qu'elle met en exergue les rapports entre ce tiers secteur et les spécificités de son écosystème.

Depuis la révolution tunisienne, ces nouvelles expériences sont reconnues juridiquement et œuvrent dans un contexte national propice à leur développement. Cependant, le processus de la lutte en quête d'une reconnaissance professionnelle n'est pas encore achevé. Puisque ces radios associatives ne sont pas totalement reconnues par le corps professionnel comme un nouvel acteur complémentaire au modèle mass-médiatique traditionnel. De surcroît, leur maturité progressive et plus encore leur professionnalisation, qui présente une priorité pour les prochaines années, gagneraient à être analysées plus amplement. Ces problématiques prennent davantage d'ampleur dans un contexte politique caractérisé par l'incertitude, un environnement journalistique encore fragile et en phase de réagencement.

Bibliographie

BOLTANSKI Luc. *Les cadres. La formation d'un groupe social*. Paris : Éditions de Minuit, 1982, 523 p.

BOURDIEU Pierre. *Questions de sociologie*, Paris : Éd. de Minuit, 1980, 271 p.

CARDON Dominique et GRANJON Fabien. *Médiactivistes*, Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 200 p.

CHOUIKHA Larbi. *Des séquelles de l'étatisation aux aléas de la transition. La difficile transformation des médias : Des années de l'indépendance à la veille des élections de 2014*, Tunis : Editions Finzi, 2015.

ELHAJJI Mohamed. « Les radios communautaires à l'ère des nouvelles technologies : de l'impératif de se réinventer pour perdurer », *Les Enjeux de l'information et de la communication* 1/2013 (n° 14/1), p. 73-83. [en ligne] consulté le 20 mai 2016 URL : www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2013-1-page-73.htm

ELHAOU Mohamed Ali, FITOURI Aida. « La profession journalistique après la "révolution du jasmin" sous l'emprise de la modernisation », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°16/1, 2015, p. 39-55. [en ligne] consulté le vendredi 20 mai 2016, URL : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2015/03-2015-Elhaou-Fitouri/index.html>

GUAAYBESS Tourya. *Télévisions arabes sur orbite. Un système médiatique en mutation (1960-2004)*, Paris : CNRS Éditions, 2005.

MATHIEN Michel. *Le système médiatique. Le journal dans son environnement*, Paris : Hachette, 1989, 318 p.

MERCIER Arnaud. « L'institutionnalisation de la profession de journaliste », *Hermès* n°13-14, 1994, p. 219-235.

NÈGRE Sébastien. *État des lieux des Webradios au Maroc*, Casablanca : UNESCO, novembre 2015, [en ligne] consulté le 20 mai 2016, URL : <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Rabat/images/CI/20160225LivresEtatdeslieux.pdf>

SAINT-JEAN Armande. *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, 304 p.

SCHUDSON Michael. *Discovering the news: social history of American newspapers*, New York: Basic Books, 1978, 228 p.

VOLTMER Katrin. *The media in transitional democracies*, Cambridge: Polity press, 2013, 204 p.

VON BERTALANFFY Ludwig. *Théorie générale des systèmes*, Paris : Dunod, 1973, 296 p.

Décret-loi n°41-2011 du 26 mai 2011 relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics, *Journal Officiel de la République Tunisienne* n°39, du 31 mai 2011, disponible sur http://www.uss.rnu.tn/newVersion/texte_juridique/03.pdf (consulté le 20 mai 2016).

Décret-loi n°115-2011 du 2 novembre 2011 sur la liberté de presse, d'impression et d'édition, disponible sur http://www.inric.tn/fr/Decret-loi_relatif_a_la_liberte_de_la_presse.pdf (consulté le 20 mai 2016).

Décret-loi n°116-2011 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et à la création d'une haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), disponible sur <http://www.inric.tn/fr/decret.pdf> (consulté le 20 mai 2016).

Notes

[1] Depuis septembre 2014, le nombre de radios associatives a augmenté pour passer de deux à 10 radios.

[2] La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) utilise le concept de « radio associative ».

[3] Les médias mainstream correspondent aux médias conventionnels et traditionnels à grande diffusion.

[4] Touraya Guaaybess élabore sa formule suite à son recours aux théories développementalistes des années 1960, lors de son étude du paysage médiatique égyptien et de l'expérience d'Al-Jazeera.

[5] Le STRL est une organisation représentative des projets de radio libre en Tunisie selon la loi n°27 du 30 avril 1966 relative au Code du travail et conformément au récépissé d'information daté du 10 novembre 2005. Le STRL est créé lors de la tenue du sommet mondial de la société de l'information en Tunisie.

[6] Nous nous focaliserons sur le sens positif du concept « *watchdog journalism* » ou le journalisme du « chien de garde ». Cette expression met en exergue la fonction de surveillance effectuée par les journalistes. Et par conséquent la mission du journalisme de qualité en tant que garant de la démocratie.

[7] Au début des années 2000, la présidence a fait voter une circulaire obligeant les entreprises publiques et semi-étatiques à livrer à l'ATCE plus de 90% de leur budget promotionnel.

[8] Un décret-loi a été promulgué le 2 mars 2011 par le premier gouvernement de transition portant la création d'une Instance Nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication.

[9] En vertu du décret-loi N°10 du 2 mars 2011 portant création de l'Instance pour la Réforme de l'Information et de la Communication (INRIC), l'instance a examiné les demandes d'attribution de licences pour la création de nouvelles radios privées. Ce travail a été effectué sur la base d'une réglementation provisoire, en attendant l'élaboration d'un cahier des charges qui sera appliqué à tous les médias audiovisuels, anciens ou nouveaux.

[10] Le cahier de charges est consultable à l'adresse électronique suivante : <http://haica.tn/fr/espace-professionnels/cahiers-de-charges/>

[11] Nous ciblons dans le cadre de cette recherche les opérateurs internationaux en développement qui ont mis en place, principalement après la révolution, des programmes d'assistance au secteur médiatique en Tunisie.

[12] Depuis le 1er septembre 2013, le Groupe des partenaires techniques et financiers en appui au secteur des médias tunisiens est géré par une institution tunisienne, le Centre africain de perfectionnement des journalistes et des communicateurs (CAPJC).

[13] Citons : l'AMARC (Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires), la Coopération pour le Développement des Pays Émergents (COSPE), l'UNESCO, CM Solutions, Deutsche Welle (DW), etc.

[14] Le programme d'assistance logistique et managériale cible la réorganisation de la rédaction, la gestion des équipes, la collaboration entre les différents services, etc.

Pour citer cet article

Référence électronique :

Sofien AMMAR, «L'émergence des radios associatives dans une Tunisie en transition démocratique», *RadioMorphoses* [En Ligne], n° 3 - 2018, mis en ligne le «13/05/2018», URL : <http://www.radiomorphoses.fr/index.php/2018/05/11/radios-associatives-tunisie/>

L'auteur :

Sofien AMMAR, est Maître Assistant à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (IPSI) de Tunisie.

Courriel :

ammarsofien@yahoo.fr